

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine</b>		
AVIS – N° 2013 – 90		
<b><u>Date :</u></b> 24/01/2013	<b><u>Objet :</u></b> Document d'objectifs (DOCOB) du site «Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain»	<b><u>Vote :</u></b> AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

Le CSRPN, réuni le 24 janvier 2013, a assisté à une présentation de la démarche relative au document d'objectifs (DOCOB) du site «Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain» réalisée par les représentants du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Woëvre-Côtes de Meuse, l'Office National des Forêts, la Communauté de Communes du Pays de Revigny (COPARY) et la Chambre d'Agriculture de la Meuse.

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter les documents mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

### **PRESENTATION :**

La présentation de la démarche relative au document d'objectifs (DOCOB) du site «Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain» devant le CSRPN a été réalisée conformément à la doctrine du CSRPN de Lorraine qui prévoit depuis le 29/06/2013, que le Conseil soit consulté par le rédacteur de DOCOB sur la méthodologie d'établissement du diagnostic et sur la définition des enjeux et objectifs.

Le CSRPN a, lors de sa séance du 24 janvier 2013 mandaté MM Jean François et Matthieu Gaillard, afin qu'ils apportent leur remarques à ce sujet.

### **AVIS DU CSRPN:**

**Au vu** des éléments communiqués au CSRPN,

**Au vu** des remarques établies par les membres mandatés par le CSRPN et après avoir étudié le diagnostic écologique du DOCOB ZPS « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain »,

**Le CSRPN a relevé des insuffisances ou imprécisions et souhaiterait :**

- que les résultats des prospections de 2011 et 2012 qui sont mentionnées dans le document soient clairement présentés (p. 14 : « les prospections menées aux printemps 2011 et 2012 ont surtout cherché à actualiser le statut d'espèces rares ») ;
- qu'un lien soit fait avec les DOCOB champardennais mitoyens (Etangs d'Argonne, Etangs de Belval et d'Etoges) au stade actuel de leur avancement ;
- que dans l'appréciation des enjeux (p. 112), le niveau de patrimonialité de l'avifaune soit calculé par rapport à la démarche Natura 2000 strictement. Pourquoi utiliser la cote ZNIEFF régionale, qui par ailleurs ne concerne que les nicheurs, dans un contexte de DOCOB ?
- que soit clarifiée la situation locale du Chevalier culblanc, annoncé p.16 et p.29 comme présent à hauteur d'une population de « 4-5 couples ; à confirmer si nicheurs ». Il semble que la période de migration habituelle de cette espèce en Lorraine ait pu être mal appréhendée. La nidification serait en effet, pour la période récente, une première nationale même si l'habitat peut éventuellement s'y prêter.
- que soit documentée l'évolution récente 2000-2012 qui est annoncée dans plusieurs tableaux et qui est utilisée notamment dans la détermination des enjeux locaux.

**S'agissant de la présentation, le CSRPN souhaiterait :**

- que le titre du document précise qu'il s'agit d'une ZPS
- qu'une photographie d'un milieu strictement forestier soit intégrée à la page de couverture, étant donnée la prépondérance de cet habitat

**Enfin le CSRPN déplore fortement l'absence de données cartographiées** issues des études qui ont été commanditées sur cette ZPS. Le cahier des charges de la DREAL est pourtant clair sur ce point.

Le président du CSRPN  
M. Serge MULLER

